

«Nous élargissons notre présence sur le marché»

Les deux institutions de prévoyance Comunitas et Previs ont pris la décision de principe de fusionner. Dans l'interview, Stefan Christen et Peter Flück, les deux présidents du Conseil de fondation, s'expliquent sur les motivations et sur la signification de cette fusion.

Dorénavant, près de 1200 clients (employeurs) comptant quelque 40000 assurés et bénéficiaires de rentes seront pris en charge sous la marque faïtière «Previs Prévoyance». Comunitas continuera à se présenter sous son ancien nom de «Comunitas» en tant que caisse de prévoyance autonome à l'intérieur de la marque faïtière Previs. L'Association des Communes Suisses (ACS) se félicite de cette décision de principe. Comunitas avait été initialement créée en 1966 en tant que caisse de pension de l'ACS.

«Commune Suisse»: Quels ont été les raisons de cette fusion?

Stefan Christen: Les deux institutions de prévoyance ont la même provenance: nos clients sont des communes et des institutions proches des communes ainsi qu'en relation avec le secteur du Service public.

Peter Flück: Le nouveau volume global apporte des avantages notoires dans différents domaines tels que l'exploitation, la prévoyance, les placements du patrimoine et la vente. Désormais, nous allons faire partie des dix plus grandes caisses de pension autonomes et semi-autonomes de Suisse.

A quoi ressemble concrètement cette fusion?

Flück: Comunitas est organisée comme une fondation communautaire, alors que Previs l'est à titre de fondation collective. C'est la raison pour laquelle les institutions de prévoyance qui leur sont affiliées sont gérées séparément au plan financier et actuariel.

Christen: La fusion se fera sur la base des bilans des comptes annuels 2016 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2017. L'inscription au registre du commerce et, par conséquent, la prise d'effet juridique sont prévues pour le deuxième semestre 2017.

Il ne faudrait pas plutôt parler d'une reprise de Comunitas par Previs?

Flück: Au vu des tailles similaires des deux caisses, on peut à juste titre parler d'une fusion. La structure de Previs en tant que fondation collective avec des

institutions de prévoyance variées offre une condition préalable optimale pour gérer la fondation Comunitas de manière autonome, mais justement aussi sous le même toit que Previs.

Christen: Certes juridiquement parlant, Previs reprend Comunitas. Toutefois, autrement que lors d'une reprise effective, Comunitas ne disparaît pas, mais continuera à exister sous son ancien nom en tant qu'institution de prévoyance propre sous la marque faïtière «Previs».

Flück: Et encore ceci: Comunitas est intégrée également au niveau du Conseil de fondation et de la gestion de façon adéquate dans la nouvelle organisation, et les collaborateurs et collaboratrices seront repris dans la nouvelle organisation.

Est-ce que Comunitas et Previs sont actuellement saines?

Flück: (rit) Nous ne sommes certainement ni malades, ni faibles.

Christen: Les institutions de prévoyance «Service Public» de Comunitas et Previs présentent une couverture légèrement insuffisante et se battent dans des conditions de marché globalement difficiles actuellement pour les caisses de pension. La fusion permettra, dans l'ensemble, de consolider les deux partenaires.

Qui a lancé la fusion?

Christen: Lors de discussions informelles, Peter Flück et moi avons conclu qu'une fusion de Comunitas et Previs serait judicieuse pour les deux institutions de prévoyance.

Flück: Et dans un second temps, les conseils de fondation des deux institutions de prévoyance ont décidé ensemble de franchir le pas.

Christen: Cela me réjouit particulièrement que la décision au sein du conseil de fondation ait été prise à l'unanimité.

Flück: Chez nous aussi, le Conseil de fondation a dit oui à l'unanimité par conviction.

Qu'attendez-vous de cette fusion?

Flück: En effet, nos attentes sont grandes. A l'avenir, nous serons plus forts et pourrons nous appuyer sur une plus large

base. Nous allons affronter ensemble et relever ensemble les défis en matière de prévoyance professionnelle.

Christen: Tout à fait d'accord. A cela s'ajoute le fait que nous allons élargir notre présence sur le marché, élargir notre palette d'offres et garantir notre continuité.

Des fusions sont toujours également des programmes d'économie et d'efficacité. A quoi ressemble concrètement ce programme?

Christen: Economiser et/ou augmenter l'efficacité n'ont pas été le moteur de cette fusion. Il n'existe actuellement aucun programme concret. Cependant, on devra accorder une grande attention également à l'avenir aux frais administratifs, comme cela est déjà le cas aujourd'hui. Ils font partie d'une offre viable sur le marché.

Flück: Nous nous attendons particulièrement à des synergies dans la gestion de patrimoine, des investissements en infrastructures et autres fournisseurs.

En ce qui concerne les conseils de fondation, les gens de Comunitas disparaissent, ou sont-ils intégrés dans le nouveau Conseil de fondation?

Flück: Personne ne va disparaître. Dans l'ensemble, il y aura dix conseillers de fondation, dont six venant de Previs et quatre de Comunitas. L'élection des quatre conseillers de fondation aura lieu en juin lors de l'Assemblée des délégués 2017.

Christen: En outre, un conseiller de fondation Comunitas assumera selon toute vraisemblance la vice-présidence. Les quatre représentants de Comunitas seront de façon paritaire des représentants d'employeur et d'employés.

Que signifie la fusion pour vos sites?

Est-ce que Previs reste à Wabern et Comunitas à la Helvetiaplatz à Berne?

Christen: Pendant la période de transition, les deux sites à Wabern et à la Helvetiaplatz seront maintenus. Afin d'assurer une collaboration sans difficulté entre les domaines spécialisés identiques res-



«A l'avenir, nous serons plus forts et nous disposerons d'une assise plus large»: Peter Flück (à g.), président du Conseil de fondation de Previs, et Stefan Christen, président du Conseil de fondation de Comunitas.

Photo: m&D

pectifs, des délocalisations spécifiques aux équipes seront examinées.

Flück: Déjà avant la décision d'une fusion, Previs a commencé à évaluer un nouveau site. Les enseignements tirés de la fusion seront intégrés de manière conséquente dans la recherche d'un site.

Que signifie la fusion pour la clientèle, les fournisseurs et les courtiers?

Flück: En principe, rien ne change pour les clients et clientes. Ils restent affiliés à leur caisse de prévoyance et avec leur plan de prévoyance actuel. Il y a uniquement lieu d'admettre qu'il y aura certaines adaptations concernant la stratégie d'investissement. La clientèle peut profiter des synergies entre les deux institutions de prévoyance.

Christen: Concernant les partenaires et fournisseurs, les contrats conclus avec Comunitas passent, en principe, chez Previs de manière inchangée. Les contrats de Comunitas seront analysés en vue des incidences juridiques d'un changement de contrôle. Et en ce qui concerne les courtiers, les contrats conclus avec Co-

munitas passeront, en principe aussi, sans changement chez Previs. L'indemnité versée par Comunitas continue d'être versée pour l'instant.

Pour conclure, encore trois questions techniques spécifiques: y aura-t-il des taux d'intérêts uniformes?

Christen: Les taux d'intérêts techniques seront de 2,75% à fin 2016, que ce soit chez Previs ou Comunitas. Comunitas a actuellement un taux de 3%.

Flück: Previs a déjà décidé de baisser le taux d'intérêt technique à 2,25% dès 2020.

Et que cela signifie-t-il pour le taux de conversion?

Flück: Previs abaissera le taux de conversion pour les nouveaux retraités au niveau de l'assurance obligatoire selon LPP et au régime surobligatoire d'aujourd'hui 6,0% dès le 1^{er} janvier 2018 et par étapes à 5,5% en 2022, soit moins 0,1% par an.

Christen: En ce moment, Comunitas a un taux de conversion de 6,2%. Dès le 1^{er} janvier 2017, celui-ci sera baissé à 6,0% et dès le 1^{er} janvier 2018 à 5,8%.

Mot-clé «primes de risques». Si nous sommes bien informés, il existe des différences entre les deux caisses.

Flück: Previs fonctionne comme caisse de pension semi-autonome et a réassuré de manière congruente ses risques «Décès et invalidité» chez PKRück.

Christen: Dès le 1^{er} janvier 2017, Comunitas sera également assurée chez PKRück et selon le même modèle de réassurance.

Interview: Andreas Schefer

Informations:
www.previs.ch
www.comunitas.ch